

LE CHIFFRE

2,9 %

La croissance économique aux Etats-Unis a accéléré à 2,9 % au troisième trimestre en rythme annualisé, selon une première estimation publiée vendredi. Ce rythme d'expansion, tiré par un bond des exportations et un retour à la formation de stocks, est le plus fort depuis le troisième trimestre 2014.

Tableau de bord

LES CHIFFRES DE LA CONSOMMATION (par rapport au mois précédent)

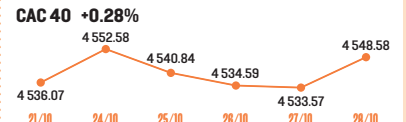
Consommation des ménages (09/2016)	-0.2%
Inflation (08/2016)	+0.3%
Energie	-1.6%
Alimentation	+0.2%
Produits manufacturés	+1.4%
Services	+0.1%
Indice des loyers (T3) En variation annuelle	125.33 +0.06%

En septembre, la consommation des ménages a fléchi de 0,2 %, sous l'effet d'une nette baisse des achats d'énergie (-1,7 %) et de biens fabriqués (-1,1 %). Les achats d'automobiles ont faiblement diminué (-0,1 %) tandis que l'habillement se replie (-0,5 %), avec des ventes de chaussures en

berne. Les dépenses alimentaires ont timidement grimpé (+0,2 %), principalement grâce aux produits agricoles non transformés. L'Insee a par ailleurs revu à la hausse l'évolution pour août (+0,8 % au lieu de +0,7 %). Sur l'ensemble du troisième trimestre, la consommation a fléchi de 0,5%.

ÉPARGNER

Livrets A/Bleu (net)	PEL (brut)	Euro/dollar
0.75 %	1 %	1.0945\$ (Cours le 28/10)



LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Salaires (A partir du 01/01/16)	Minimum horaire	
	brut	net
35h	1 466.62€	1 139.21€

Chômage (09/2016, sans les DOM-TOM)	5 480 200
Demandeurs d'emploi (cat. A, B, C)	5 480 200
Variation sur le mois précédent	-0.7%
% de la population active (T2)	9.9%

Source : INSEE

EMPRUNTER

Taux fixe pour emprunt immobilier		Taux minimum des crédits à la consommation sur un an
Durée	Taux	
15 ans	1.40 %	1.50 %
20 ans	1.60 %	
Taux moyen	1.08 %	

Source : Baromètre Emprunts.com, taux moyens hors assurance.

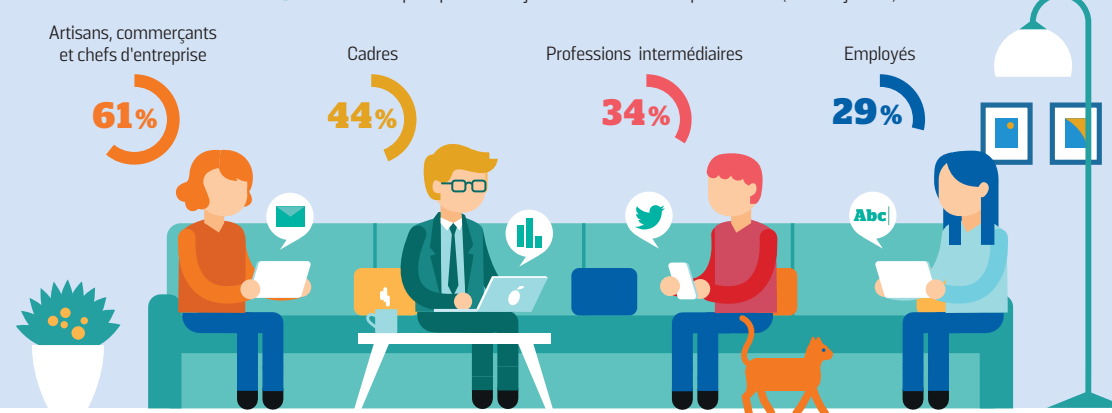
Le numérique professionnel déborde sur la vie privée

Appréciés des salariés, les outils numériques professionnels sont aussi utilisés hors du temps de travail. Si la loi El Khomri reconnaît le droit à la déconnexion, elle a laissé aux entreprises le soin d'en fixer les règles.

59% Les actifs plébiscitent les outils de travail numériques... d'entre eux pensent que ces outils sont un progrès pour leur profession



37% ...mais ces outils empiètent sur la vie privée... les utilisent presque tous les jours en dehors du temps de travail (et 37% jamais)



...ils souhaitent donc un droit à la déconnexion

62% des actifs (et 75% des cadres) jugent que leur entreprise doit agir pour limiter l'usage hors du temps de travail

22% des actifs considèrent qu'elle le fait

Source : Cabinet Eleas, octobre 2016.

studio.v2

EN PARTENARIAT AVEC

dico de l'éco

La finance pour tous

Allocations logement

MISES EN PLACE APRÈS-GUERRE
et réformées en 1977, les allocations logement ont pour objectif de diminuer les dépenses des ménages disposant de revenus modestes. En 2014, plus de 6,5 millions d'entre eux en bénéficiaient, pour un coût d'environ 17,5 Mds€, soit un montant mensuel moyen de 225 € par ménage bénéficiaire, versé par la Caisse d'allocations familiales (CAF).
Il existe trois types d'aides : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL est versée sur un critère de financement du logement, l'ALF est versée en fonction de la situation familiale et l'ALS est versée dans tous les autres cas. L'ensemble de ces aides sont conditionnées à des niveaux de ressources.

COUP DE RABOT
De nouvelles mesures ont été votées dans le cadre de la loi de Finances 2016. Depuis juillet dernier, un premier coup de rabot s'applique. En fonction de la taille de la commune où réside le locataire, un plafond de loyer est fixé à partir duquel l'allocation est dégressive, voire supprimée si celui-ci dépasse un certain montant. L'objectif est de dissuader les propriétaires de pratiquer des tarifs trop élevés. Le mécanisme concerne quelque 80 000 foyers.
Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre, les aides au logement sont fonction du patrimoine familial, pris en compte dès lors qu'il dépasse 30 000 €. Entrent dans le calcul de cette valeur les résidences secondaires, les terrains à bâtir, ainsi que la valeur du patrimoine mobilier financier (livrets défiscalisés tels que le livret A et le Livret de développement durable – qui ne sont pas intégrés pour calculer le revenu fiscal de référence –, actions, assurance vie...). 10 % de bénéficiaires des aides au logement sont concernés par ce dispositif. Enfin, les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents assujettis à l'Impôt sur la fortune (ISF) voient leur allocation purement et simplement supprimée.